

La Revue d'Egypte **Economique & Financière**

**Organe hebdomadaire d'information sur la vie économique
de l'Egypte et de l'étranger**

ABONNEMENTS
EGYPTE, ÉTRANGER
UN AN P.T. 100 Lst. 1.10
SIX MOIS P.T. 60 Sh. 18/-
LE NUMERO P.T. 3

REDACTION et ADMINISTRATION :
LE CAIRE : 24, rue Galal, B.P. 465. Tél. 46165
ALEXANDRIE: 9, rue Rolo, B.P. 624. Tél. 27360
Adresse Télégraphique **PUBLIOR**
Prop.: SOCIETE ORIENTALE DE PUBLICITE
Rédacteur en chef : **L. NEUMAN**
Imp. de la SOCIETE ORIENTALE DE PUBLICITE

Concessionnaire Exclusive
de la Publicité :
**SOCIÉTÉ ORIENTALE
DE PUBLICITÉ**
24, Rue Galal, Le Caire R.C.14505
9, Rue Rolo, Alex. R.C.6269

Au Sommaire :

Les Dettes Publiques

Rapport de la Caisse de la Dette Publique d'Egypte

D'une Semaine à l'Autre

La Revue Politique Egyptienne

En Marge de la Guerre

La Position Economique des Pays Scandinaves

Leurs rapports Commerciaux avec l'Egypte.

Les Assemblées Générales

The Cairo Electric Railways & Heliopolis Oases Company

Rapport du Conseil d'Administration pour l'Exercice 1939.

Législation Fiscale Egyptienne

L'Impôt Foncier

Le Règlement d'Exécution

RUBRIQUES :

Revue de la Presse Arabe - Échos et Nouvelles - Information Financière - Informations Économiques de l'Étranger
Chronique de la Bourse des Valeurs - Lettre de Bruxelles
Revue Cotonnière - Revue du Marché de Gros.

LES DETTES PUBLIQUES

RAPPORT DE LA CAISSE DE LA DETTE PUBLIQUE D'EGYPTE

Le Rapport de la Commission de la Caisse de la Dette Publique pour l'exercice 1938/39 vient de paraître. Bien que des arrêts de la Cour ont consacré le paiement en papier des coupons des Dettes Egyptiennes, le Rapport de la Commission contient toujours la note de protestation relative à l'instauration du cours forcé.

Voici le rappel de la protestation:

«Le cours légal et forcé des billets de la National Bank of Egypt, a été établi par Décret du 2 août 1913.

« La Commission a, par lettre du 6 septembre 1914, fait toutes réserves au sujet de l'application de cette mesure qui implique une dérogation aux stipulations du Décret du 28 novembre 1904.

« La Commission a continué, au cours de l'exercice écoulé, à accepter sous bénéfices des réserves susmentionnées les billets de la National Bank of Egypt en paiement des impôts qui lui sont versés par plusieurs années.

Quant aux opérations de l'exercice 1938/39, elles se résument comme suit:

Sur l'emprunt garanti 3 pour cent, autorisé par décret du 23 juillet 1885, émis au cours de 95 1/2 pour un montant nominal de Lst. 9.424.000 il a été amorti jusqu'au 30 avril 1938 Lst. nom. 7.292.700 laissant en circulation à cette date un capital nom. de 2.131.300. Pour l'exercice 1938/39, il a été affecté à l'amortissement par voie de rachat une somme de L.E. 246.704, Lst. 253.000 de titres ont été rachetés ayant absorbé L.E. 246.675. Le capital de l'Emprunt garanti se trouve réduit au 30 avril 1939 à Lst. 1.878.300.

Le cours de l'emprunt garanti à Londres était, au 30 avril 1939 de 97 99.

Au 30 avril 1939, le Capital de la Dette Privilégiée à 3 1/2 0/0 s'élevait à Lst. 30.633.980. Le total des quatre émissions (1876-1880-1890-1900), s'élevait à Lst. 31.647.000. L'amortissement suspendu en 1885 a été repris en 1926. Il fut abandonné à nouveau depuis plusieurs années déjà. Il atteint à la fin avril 1939 Lst. 1.031.020.

Ces chiffres sont les mêmes que ceux de l'année passée, il n'a donc été rien amorti sur cet emprunt pendant l'exercice 1938-39.

Le cours de la Dette Privilégiée 3 1/2 0/0 au 30 avril 1939 était à Londres de 62.

Le total des deux émissions de la Dette Unifiée 4 o/o (1876/1880) s'élevait à Lst. 60.958.240.

	L.E.
Les amortissements effectués jusqu'en 1885 s'élevaient à	4.986.280

Les amortissements effectués de 1886 à ce jour, dans les conditions prévues par l'art. 11 du Décret du 28 novembre 1904 s'élevaient à	721.500
---	---------

Soit un total de	5.707.780
réduisant le capital en circulation de cette dette au 30 avril 1939	55.250.460

Le cours de l'Unifiée 4 o/o à Londres au 30 avril 1939 était de Lst. 74 1/8. Aucun nouvel amortissement n'a été effectué depuis plusieurs années.

L'amortissement des Dettes Unifiée et Privilégiée a été suspendu en 1885.

L'article 40 du Décret du 28 novembre 1904 a stipulé qu'il était loisible au gouvernement de verser à la Caisse de la Dette toute somme dont il pourrait disposer pour être employée à l'amortissement de l'une quelconque des trois dettes.

Le 2 octobre 1926 le ministre des Finances porta à la connaissance des Commissaires de la Caisse de la Dette que, sur le vœu exprimé par le Parlement, le Gouvernement avait décidé de reprendre l'amortissement de ses dettes et d'y affecter le produit des ventes des biens libres de l'Etat.

En exécution de cette décision la Caisse de la Dette put amortir au moyen des sommes que le Ministère des Finances lui fit parvenir en déc. 1926 : Lst. nom. 493.800 de Dette Privilégiée :

en sept. 1927 : Lst. nom. 319.400 de Dette Unifiée ;

en octobre 1928 : Lst. nom. 226.240 de Dette Unifiée ;
en octobre 1929: Lst. nom. 175.860 de Dette Unifiée.

Depuis la Caisse de la Dette n'a pas reçu du Ministère des Finances de fonds destinés à l'amortissement.

Les ressources affectées au service des trois dettes se décomposent comme suit :

	L.E.
Report au crédit de l'exercice 1936-1939 suivant l'accord avec le Ministère des Finances intervenu en avril 1927	650.000
Fonds de roulement	500.000
Versement des province affectées du 1er mai 1936 au 30 avril 1939	3.672.741
Intérêts acquis par placements de fonds du 1er mai 1936 au 30 avril 1939	82.046
Prescriptions des coupons	1.636

	L.E. 4.906.423
A déduire : l'excédent des recettes versé au Ministère des Finances	211.420

	L.E. 4.695.003
Elles ont été imputées comme suit :	L.E.

Dépenses budgétaires de la Dette, du 1er mai 1938 au 30 avril 1939	37.726
Prélèvement des semestrialités des 1er septembre 1938 et 1er mars 1939 de l'Emprunt Garanti	307.125
Dotation d'intérêts de 15 octobre 1938 et 15 avril 1939 de la Dette Privilégiée	1,045.385
Dotation d'intérêts des 1er mai et 1er novembre 1938 de la Dette Unifiée	2.154.768
Report au crédit de l'exer. 1939-1940 suivant accord avec le Ministère des Finances intervenu en avril 1927	650.000
Fonds roulement exercice 1939-1940	500.000
Total égal	4.965.003

Notons que pour l'exercice 1938-39 les revenus provenant de la perception des impôts ont augmenté d'environ 100.000 livres sur le chiffre d'il y a deux ans. Cette augmentation a accru le reliquat revenant

au Ministère des Finances qui passe de L.E.114.236 en 1936-37, à L.E. 211.420.

Le produit brut des impôts fonciers de 13 provinces est affecté au service des dettes Garantie, Unifiée, Privilégiée.

L'impôt foncier de la province de la garantie de l'Emprunt Domestique, totalement remboursé en 1913.

En cours d'exercice, le total des placements des fonds a subi une légère diminution puisqu'il a été encaissé cette année L.E.11.435 d'intérêts contre L.E.11.906 l'année dernière. A cette somme vient s'ajouter le montant des coupons afférents aux titres du Fonds de Réserve soit L.E.70.611, ce qui porte le total des intérêts sur placements à L.E. 82.046 contre L.E. 82.520 l'exercice précédent.

Le montant des intérêts produits par le placement des sommes provenant des disponibilités depuis 1888 jusqu'au 30 avril 1939 inclus, s'élève à L.E.1.840.964.

Les dépenses budgétaires de la Caisse de la Dette ont été couvertes en totalité par les fructifications.

Au terme de l'article 23 du décret du 28 novembre 1904, la fructification des disponibilités de la Caisse de la Dette est facultative.

En conformité de l'article 22 du décret du 28 novembre 1904 les dépenses pour le service de la Dette sont imputées sur les revenus affectés et font annuellement l'objet d'un budget spécial arrêté par la Commission de la Dette.

Ces dépenses se sont élevées pour l'exercice 1938-39 à L.E. 37.726 (contre 39.387) et comme il est dit plus haut, sont amplement couvertes par les intérêts que la Caisse de la Dette a fait produire à ses disponibilités.

Voici la balance des opérations de l'exercice 1938-39 :

ACTIF :	L.E. M.
Report au crédit de l'exercice 1938/39 suivant accord avec le Ministère des Finances	650.000, —
Fonds de roulement ...	500.000, —
Versements des Provinces affectées du 1er mai 1938 au 30 avril 1939 (Art. 30 du Décret du 28 novembre 1940	3.672.741,161
Intérêts acquis sur placements effectués du 1er mai 1938 au 30 avril 1939 (Art. 25 du Décret du 28 novembre 1940)	82.046,170

Titres et coupons prescrits (Art. 64 du Décret du 28/11/1904) ...	1.636,170
	<u>4.906.423,501</u>

PASSIF :	
Prélèvements des semestrialités des 1er sept. 1938 et 1er mars 1939 de l'Emprunt Garanti	307.125, —
Dotation d'intérêt du 15 octobre 1938	522.692,284
Dotation d'intérêt du 15 avril 1939	522.692,284
Dotation d'intérêt du 1er novembre 1938	1.077.383,970
Dotation d'intérêt du 1er novembre 1939	1.077.383,970
Dépenses budgétaires de la Caisse de la Dette du 1er mai 1938 au 30 avril 1939 y compris des frais de publication	37.726,022
Report au crédit de l'exer. 1939/40 suivant accord intervenu avec le Ministère des Finances	650.000, —
Fonds de roulement pour l'exercice 1939-1940	500.000, —
Reliquat revenant au Ministère des Finances	211.419,971
	<u>4.810.901,236</u>

Il nous paraît intéressant de donner les cours de la Dette Unifiée à Londres de 1920 à 1939 :

Année	Cours des Titres à Londres pendant l'année		
	Cours des Titres au 1er jan.	Min.	Max.
1920	73 1/2	57 1/2	82
1921	59	57 1/2	83
1922	61 3/4	61 3/4	74 3/8
1923	61 3/4	68 3/8	74 1/4
1924	74	72 1/2	77 5/8
1925	78 1/8	78 1/8	84 3/4
1926	82 1/4	82	82 3/8
1927	82	82	86 1/2
1928	86 3/4	84	91 1/2
1929	85 1/8	78	86 1/8
1930	80	69 7/8	80
1931	70 1/2	69	83 1/2
1932	80	79 3/4	99
1933	98 3/8	96 1/4	104 3/4
1934	104 1/2	104 1/2	110 3/4
1935	106 1/2	100	110
1936	104	102 1/2	106 1/2
1937	103 3/8	100 3/4	105 1/2
1938	101 1/2	84 1/2	105
1939	82	—	—

Voici les cours de la Dette Privilégiée à Londres de 1928 à 1939 :

Année	Cours des Titres pendant l'année		
	Cours des Titres au 1er jan.	Min.	Max.
1928	75 3/4	72 1/4	79 3/4
1929	74 1/8	68 1/2	74 1/4
1930	69 3/4	60	69 3/4
1931	60	57 1/2	72 1/2
1932	69 1/2	69 1/2	86 3/4
1933	86 3/4	85	92 1/2
1934	92 1/2	92 1/4	99 1/2
1935	98 1/2	92	103 1/2
1936	99 1/2	96 1/2	101 1/2
1937	98 3/4	41 3/4	101
1938	94	77 1/2	96 3/4
1939	76	—	—

L. N.

L'UNION FONCIÈRE D'EGYPTE

Société Anonyme Egyptienne

Capital : Lstg. 500.000 entièrement versé

Siège Social : LE CAIRE - 8, rue Cheikh Aboul Sebaa
R.G. No. 9823

Amélioration terres agricoles -

Exploitation

GÉRANCES URBAINES ET RURALES -

LOTISSEMENTS - AVANCES

CONDITIONS SUR DEMANDE

D'UNE SEMAINE A L'AUTRE

LA REVUE POLITIQUE ÉGYPTIENNE

Depuis plus d'un mois, l'Égypte vit dans un état de demi-alerte. Toute la vie nationale est maintenant suspendue à ce dilemme : guerre ou paix ?

JOYEUSE ECLAIRCIE

La seule éclaircie joyeuse a été la naissance de la petite princesse royale Fawzieh, dimanche 7 avril. Autour

de son berceau, les vœux ardents de la population sont montés en chœur. Pendant plus d'une semaine, la capitale et la province ont tenu à célébrer comme il convient l'heureux événement. Une fois de plus, l'Égypte a témoigné aux Souverains, et de brillante manière, son attachement et sa dévotion.



Quoique tardivement, mais non moins chaleureusement, le chroniqueur de la Revue d'Égypte Economique et Financière dépose aux pieds du trône ses plus respectueux hommages.

GUERRE OU PAIX ?

Interrogé par un de nos confrères, Aly Maher pacha répondait l'autre jour encore que la situation en Méditerranée demeurait toujours périlleuse.

Les opinions ici comme à l'étranger restent très partagées sur l'attitude future de l'Italie. La récente explosion de sentiments anti-italiens de la presse italienne a fortement accru l'impression de ceux qui croient à une intervention du fascisme aux côtés du Reich.



Cependant, comme on l'a fait observer dans les milieux britanniques compétents, les cercles responsables italiens se rendent parfaitement compte des risques d'une telle intervention, alors que la non-belligérance a été jusqu'ici une source de gros profits pour le commerce, l'industrie et la navigation de la péninsule.

D'autre part, le résultat piteux de l'aventure hitlérienne, en Norvège, a profondément impressionné les ex-ris militaires, aussi bien en Italie qu'ailleurs. La puissance navale de la Grande-Bretagne s'est révélée invincible. Le désastre subi par la flotte allemande a été à cet égard une preuve décisive.

Comme le disait l'autre jour un confrère, le sentiment comme la raison s'opposent à l'idée d'une guerre en Méditerranée.

Aussi, malgré les bruits les plus alarmistes répandus ces derniers jours, il faut persister à croire que ce tragique événement ne se produira pas et que l'Égypte, directement exposée, pourra continuer à jouir des bienfaits de la paix.

PRIORITE DE LA DEFENSE

Toutefois comme la sécurité d'un pays ne dépend pas des fluctuations de la politique internationale mais d'une organisation aussi parfaite que possible de sa défense, la demi-alerte de ces derniers temps a amené le gouvernement à prendre de sages mesures de précaution.



Indépendamment des crédits militaires du nouveau budget, une somme de L.E. 675.000 a été rapidement votée par la Chambre et le Sénat. Le gouvernement avait demandé, et obtenu, la procédure d'urgence.

Le ministre des Finances, répondant à une intervention de S.E. Ismail Sedky pacha, souligne que ces nouveaux crédits étaient destinés à faire face aux frais de l'armée territoriale, aux réserves et aux forces bédouines, qui pourraient être appelées sous les drapeaux en cas de conflit.

S.E. SEDKY PACHA S'OPPOSE

On remarqua beaucoup, à ce propos, l'attitude de S.E. Ismail Sedky pacha, — entièrement partagée par les députés nationalistes, — qui s'opposait à l'octroi des crédits en question parce que, affirmait-il, il s'agissait de faire face à une situation extraordinaire et qu'en vertu de l'accord

anglo-égyptien, c'est à l'Angleterre que revient de telles charges.

Les éloquentes plaidoiries du ministre de la Guerre emportèrent, cependant, l'adhésion de la grande majorité de la Chambre qui vota d'emblée les crédits.



ECONOMIES ET NOUVELLES TAXES

Ce vote fut d'autant plus enthousiaste que la Chambre enregistrerait un plan d'économie de S.E. Hussein Sirry pacha, prévoyant entre autres la suppression des frais de déplacements des ministres et un projet de nouvelles taxes, à savoir une augmentation de 1 o/o sur le produit de l'impôt foncier, immobilier, etc. et de 2 o/o sur le produit de l'impôt mobilier.



Comme on voit, les dernières semaines de tension européenne et méditerranéenne ont eu ici des répercussions profondes et diverses. Ça, à part les mesures financières et militaires, le gouvernement a présenté un projet de loi modifiant le code pénal en matière d'espionnage et de haute trahison. Des sanctions extrêmement sévères vont être décrétées contre les espions, les traîtres, les agents provocateurs, les individus qui entretiennent des relations avec l'ennemi. Par là, l'Etat égyptien tient à se garantir contre tous les périls intérieurs, tels qu'ils se sont manifestés ailleurs, notamment en Norvège.

Il convient d'ailleurs de souligner l'empressement avec lequel l'opinion publique a accueilli cet ensemble de mesures, toutes destinées à renforcer la sécurité nationale.

(Lire la Suite en page 8)

EN MARGE DE LA GUERRE

LA POSITION ÉCONOMIQUE DES PAYS SCANDINAVES

Leurs rapports commerciaux avec l'Egypte

Il y a deux ou trois années, de ce la un ouvrage avait paru portant le titre : "Heureux Scandinaves". Jusqu'il y a quelques mois la Norvège, la Suède et le Danemark méritaient encore cette appellation. Mais depuis le déclenchement de la guerre de 1939, et surtout depuis les hostilités finno-russes leur position est plus sérieuse et plus grave, et aujourd'hui en dépit de tous les efforts qu'ils ont déployé pour demeurer neutres ils se trouvent, (le Danemark et la Norvège, tout au moins pour le moment) entraînés dans le conflit européen.

Nous n'avons pas l'intention de discuter ici la situation actuelle de ces pays du point de vue politique. Ce serait sortir du cadre de cette Revue. Mais nous voulons brosser un rapide tableau économique de ces régions nordiques qui pour trop d'entre nous sont longtemps demeurés des simples noms géographiques associés à l'Atlas Scolaire.

Nous profiterons de ce rapide exposé pour donner quelques renseignements se rapportant aux échanges entre les pays Scandinaves et l'Egypte.

Avant d'aller plus loin disons que le terme Scandinavie désigne en général la presqu'île de l'Europe Septentrionale formée par la Norvège et la Suède. Cependant on y englobe aussi très souvent le Danemark et l'Islande.

LE DANEMARK

Le Danemark nous dit Hendrik Van Loon, "avec ses trois millions et demi d'habitants dont 750.000 vivent dans la capitale, est si petite pour une nation moderne, que nous pourrions l'omettre si c'était la quantité et non la qualité qui présentait une importance véritable pour les affaires humaines." La superficie du pays n'est que de 41.000 kilomètres carrés; le Danemark est un pays plutôt pauvre, il doit toute sa prospérité à l'agriculture qui occupe (si on lui ajoute les industries agricoles) les trois cinquièmes de la population. Le sol, des plus fertiles (surtout dans le Jutland) est couvert de pâturages qui font du Danemark un des premiers pays d'Europe pour l'élevage des chevaux et du bétail. La terre danoise

produit aussi des céréales (orge, avoine, seigle, froment) des pommes de terre et des betteraves.

La pêche est aussi une ressource importante pour le peuple danois.

* *Par contre le Danemark manque complètement de richesses minières et surtout de combustible* (quelques tourbières et un médiocre gisement de houille mis à part).

L'Industrie est presque uniquement basée sur l'agriculture. La production de beurre est la plus forte d'Europe; le Danemark occupe la deuxième place dans le monde pour la production du lait condensé. Citons aussi la fabrication du fromage, du sucre de betterave et de la margarine. Le Danemark possède des usines de cotonnades, de lainages et de toile qui ne travaillent cependant que pour le marché interne.

Mentionnons aussi, les fabriques de papier, de machines agricoles, de porcelaine, de céramique; les grands chantiers de constructions navales sont concentrés à Copenhague et à Elsenaur.

Ce que nous venons de dire explique le caractère du commerce extérieur du Danemark. Les exportations ne comprennent que les produits agricoles: beurre, lait, fromage, œufs, lard, viandes, animaux vivants, lait condensé, conserves. Mais le Danemark est *obligé d'importer la totalité du combustible ou des produits miniers qui lui sont nécessaires*. Les principales importations consistent en houille, minerais, fer, acier, produits textiles, produits manufacturés, fourrage, tourteaux, graines oléagineuses, engrais. Il est évident que maintenant le Danemark ne pourra plus s'approvisionner outre-mer en ces produits dont certains sont vitaux.

Le pillage des produits agricoles par le Reich a déjà commencé. Dans ce cas comme dans celui des autres pays conquis par l'Allemagne, les Teutons ne manqueront pas de tuer la poule aux œufs d'or.

DEPENDANCES DU DANEMARK

ILES FAEROE. — Exportation de poissons séchés ou salés, d'huile de poissons, de baleine, de plumes d'eider.

GROENLAND. — Il serait intéressant de voir comment le Groenland va réagir après l'occupation du Danemark étant donné que son commerce extérieur se faisait presque exclusivement avec ce pays. Nous ne tarderons probablement pas à le savoir. Les richesses minières du Groenland sont connues: fer, cuivre, plomb, cryolithe, etc... Ses exportations comprennent en outre l'huile de baleine, les peaux de phoque, le bois de mome, la cryolithe. Les importations consistent principalement en produits alimentaires.

ISLANDE. — Principale industrie: pêcheries.

Le principal fournisseur du Danemark a été l'Allemagne, et le principal client l'Angleterre. Puis viennent les Etats-Unis, la Suède et la France.

Voici les produits que l'Egypte importe du Danemark: lait et crème conservés, beurre, huiles de noix de coco, huiles végétales, acides gras, graisses alimentaires, viandes conservées, papier carton.

En tous cas notre commerce avec le Danemark ne pouvait pas être considéré comme important.

LA NORVEGE

La superficie totale de la Norvège dépasse de loin celle du Danemark. Elle est de 324.000 km². Mais la plus grande partie du pays est inhabitable. Ce qui fait que la population de la Norvège est inférieure à celle du Danemark. Elle ne dépasse pas 3.000.000 d'habitants.

Comme 70 % du sol Norvégien n'est pas apte à être cultivé (elle est composée de rocs, de glaciers et d'étendues neigeuses), l'agriculture ne constitue pas pour la population une occupation économique importante. Il est vrai cependant que grâce aux efforts tenaces déployés par le paysan, les produits du sol suffisent très souvent à couvrir les besoins du pays.

Les engrais nécessaires à l'agriculture sont fournis par la production locale.

La situation géographique de la Norvège, et sa configuration permet de se rendre compte des raisons qui font des pêcheries norvé-

giennes les plus importantes d'Europe après celles de la Grande-Bretagne. Aux pêcheries on rattache la chasse à la baleine, et l'industrie des conserves de poisson.

Une autre ressource des plus importantes pour la Norvège est constituée par les produits forestiers, et surtout le pin, le sapin et le bouleau. Les forêts norvégiennes fournissent des bois de construction de qualité supérieure ainsi que la matière première destinée à la fabrication de la pâte de bois et du papier.

Les produits miniers de la Norvège comprennent l'argent, le cuivre, les pyrites, le fer, le zinc, le nickel, le chrome et le molybdène.

Comme c'est le cas pour le Danemark, la Norvège manque de charbon, et parvient à compenser en partie seulement cette pénurie, grâce à l'exploitation de ses richesses en houille blanche.

Les principales productions de l'industrie norvégienne sont les produits chimiques et métallurgiques: nitrate de chaux, cyanamide, carbure de calcium et de silicium, azotate d'ammonium, ferro-alliages.

Le commerce extérieur de la Norvège se faisait surtout avec la Grande Bretagne, l'Allemagne, les Etats-Unis, la Suède, le Danemark, la Russie, les Pays-Bas, la France, la Belgique, le Canada, l'Espagne, l'Italie, Cuba, l'Argentine, le Brésil.

Ce commerce extérieur est caractérisé en particulier par une balance du commerce largement déficitaire, dont l'équilibre n'est à peu près rétabli que par les frêts de la marine marchande qui est la quatrième du monde avec (chiffres de Janvier 1939) 4.900.000 tonnes venant ainsi après la Grande Bretagne (21.300.000 tonnes), les Etats-Unis (12.000.000 de tonnes) et le Japon (5.600.000 tonnes).

Au point de vue du tonnage des pétroliers, la Norvège se classe troisième avec 2.117.381 tonnes tout de suite après la Grande-Bretagne (3.364.241 tonnes), et les Etats-Unis (2.800.780 tonnes).

Les importations de la Norvège se répartissent comme suit: produits alimentaires, (céréales, fruits, café, sucre, huiles végétales, vins et spiritueux), les matières brutes (charbon, pétrole, coke, minerais), articles fabriqués (navires, cotonnades, lainages, ouvrages en fer et en acier, machines, fils et cordes, etc.)

Les principales exportations de la Norvège sont: les produits forestiers, ceux de la pêche, ceux des industries électro-métallurgiques et électro-chimiques, les produits miniers, et les produits agricoles.

La Norvège vend à l'Egypte surtout le nitrate de chaux (pour environ 400.000 livres), les huiles, les graisses, animales ou végétales, les morues salées, séchées ou fumées,

le papier (en particulier pour journaux et revues).

Les exportations d'Egypte en Norvège comprennent le riz, le sel, et les oignons.

LA SUEDE

La population de la Suède (6 millions 300.000) est double de celle de la Norvège, quoique sa superficie ne soit que de 448.000 kilomètres carrés, (contre 324.000 kilomètres carrés pour la Norvège).

Relativement aux deux autres pays scandinaves, la Suède a donc une population importante. Mais cette population est en fait numériquement très faible si on la compare à celle des autres puissances économiques de l'Europe. Il est certain, en effet, que la Suède doit être considérée aujourd'hui comme une importante puissance économique.

A quoi cette importance est-elle due ?

Relevons, avant d'aller plus loin, qu'à l'instar des autres pays Scandinaves, la Suède est pauvre en houille. Il existe bien quelques gisements de charbon, mais ils ne permettent même pas de couvrir le dixième des besoins du pays. D'après des chiffres qui ne sont malheureusement pas très récents mais qui sont suffisants pour les besoins de la cause, les minerais de houille de Scavie ne donnent que 400.000 tonnes par an alors que la Suède est obligée d'importer environ 4 millions de tonnes.

La pauvreté de la Suède et des autres pays Scandinaves en houille devient souvent pour ces pays un véritable problème. Cette année, par exemple, de graves perturbations ont été causées dans le ravitaillement en charbon, des populations scandinaves, soit par les rigueurs de l'hiver, soit par suite des effets du blocus franco-britannique et de la guerre des mines et des submersibles.

Les retards dans les livraisons ont eu pour conséquence un état de pénurie qui a obligé les dirigeants des trois pays à prendre des mesures exceptionnelles. En Suède, par exemple, on a dû avoir recours à la réduction de l'éclairage électrique, suppression des enseignes lumineuses) ou par le gaz. Les prix du charbon ont augmenté d'une manière considérable.

Cependant, si la Suède est pauvre en charbon, elle est au contraire très riche en produits miniers.

Dans les districts de Norrland (mines de Kirunavara et de Gellivara) et de Bergsland, on trouve du minerai de fer extrêmement riche, convenant tout spécialement à la fabrication des armes.

Manquant de charbon, la Suède a été longtemps obligée d'exporter une grande partie de ses minerais, tout particulièrement en Allemagne et en France. Mais grâce à l'utilisation de plus en plus étendue de l'énergie hydraulique, elle a pu, au cours du dernier quart de siècle s'affranchir peu à peu.

NATIONAL BANK OF EGYPT

Constituée aux termes du DÉCRET KHÉDIVIAL du 25 Juin 1898,
avec le droit exclusif d'émettre des billets remboursables au porteur et à vue.

Siège Social : — LE CAIRE.

Régistre du Commerce No. 1 Le Caire.

CAPITAL Lstg. 3.000.000

RESERVES Lstg. 3.000.000

Succursales en EGYPTE et au SOUDAN

LE CAIRE (7 BUREAUX), ALEXANDRIE, Abou-Tig (Sous-Agence d'Assiut), Assiut, Assuan, Benha, Beni-Suef, Chebin-el-Kom, Damanhour, Dessouk (Sous-Agence de Damanhour), Deyrout (Sous-Agence d'Assiut), Edfu (Sous-Agence de Luxor), Esneh (Sous-Agence de Luxor), Fashn (Sous-Agence de Beni-Suef), Fayoum, Heliopolis (Le Caire), Ismailia (Sous-Agence de Port-Said), Kafr-el-Zayat (Sous-Agence de Tanta), Keneh, Luxor, Maghaga (Sous-Agence de Beni-Suef), Mansourah, Manfalout (Sous-Agence d'Assiut), Mehalla-Kebir, Mellawi (Sous-Agence de Minieh), Minet-el-Gamh (Sous-Agence de Zagazig), Minieh, Port-Said, Samalout (Sous-Agence de Minieh), Sohag, Suez, Tanta, Zagazig.

KHARTOUM, El-Obeid, Omdurman, Port-Sudan, Tokar (Sous-Agence de Port-Sudan), Wad-Medani.

AGENCE DE LONDRES : 6 et 7, King William Street, E.C. 4.

La Suède possède aussi quelques gisements de cuivre dans la région de Falun (Sud-Est) de zinc au Nord du lac Veffer (au Sud du pays), de plomb, de manganèse.

Quant à l'agriculture, on peut dire qu'elle a été jusqu'à la fin du 19e siècle, l'industrie nationale la plus importante, quoique en fait, la Suède soit défavorisée au point de vue agricole en raison de la nature du sous-sol. Les terres cultivées ne représentent que les 10% environ de la superficie totale du pays, (à peu près 50.000 kilomètres carrés dont 30 à 37.000 pour les céréales), en dépit des progrès du défrichement et de l'extension constante de l'aire cultivée. Il faut ajouter que vu l'accroissement de la population, et le développement de l'élevage, la Suède est devenue au XXe siècle un pays importateur de céréales.

Les produits de l'agriculture suédoise, sont l'avoine, le seigle, le froment, l'orge. Grâce à la richesse de ses pâturages, la Suède a pu développer son élevage qui est devenu florissant, les têtes de bétail, moutons, porcs, chevaux, se comptant par millions.

Les forêts suédoises s'étendent sur 210.000 km.2, soit les 50 % environ de la superficie de la Suède. Ce sont des forêts de pins et de sapins et constituent une des richesses fondamentales du pays (en particulier dans le Norrland), "fournissant traverses, madriers, poteaux, résine, charbon de bois, développant le flottage, suscitant l'établissement de scieries, les industries de la cellulose, de la pâte à papier, du charbon de bois, des allumettes."

Donc les plus importantes ressources naturelles de la Suède sont constituées par le minéral de fer et le bois. Il en est résulté un développement compréhensible de l'industrie métallurgique, qui ont atteint un haut degré de perfectionnement.

Les scieries, les fabriques d'ajustage et de meubles, les fabriques d'allumettes, les usines de pulpe de bois occupent un nombre considérable d'ouvriers.

Les bois, pâtes de bois, papier et cartons de Suède se vendent dans le monde entier et constituent la moitié de la valeur totale des exportations Suédoises, et sont pour le pays une source primordiale de revenus. Si la Suède cessait d'exporter tous ces produits, il en résulterait pour le monde une pénurie très grave. N'oublions pas, que la Suède fourrât à elle seule entre le quart et la moitié de la pâte à papier. Elle occupe le deuxième rang des pays qui fabriquent ce produit. La Suède est le premier pays exportateur de bois rabotés, délurés et bruts, planches, poutres, etc...

La Suède possède presque un monopole mondial dans l'industrie des allumettes.

Les fers et aciers produits par l'industrie métallurgique suédoise sont des plus recherchés pour leurs qualités précieuses surtout pour la coutellerie, l'outillage, l'automobile, etc...

L'industrie mécanique est venue se greffer sur l'industrie métallurgique et elle a connu un développement des plus satisfaisants. La Suède fabrique des machines agricoles, des machines outils, des cycles, des roulements à bille, des générateurs, des moteurs, des transformateurs, etc...

L'utilisation de l'énergie hydraulique et de la houille blanche a donné un splendide essor à l'industrie électrique.

Les trois principaux fournisseurs et clients de la Suède sont l'Allemagne, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

La balance commerciale de la Suède est en général passive, le déficit étant comblé par les frêts maritimes et les intérêts des capitaux

placés à l'étranger. La Suède possède en effet une marine marchande importante.

En 1938, dernière année "normale" d'avant guerre, l'Egypte a acheté pour 531.000 Livres de produits suédois et a vendu à la Suède pour 253.000 Livres de produits égyptiens. La balance commerciale entre les deux pays est habituellement défavorable à l'Egypte.

Nos importations de Suède comprennent les produits suivants:

Papier et ses applications, bois, métaux, réchauds à pétrole, automobiles, camions, machines, appareils et articles électriques, allumettes, acides gras, mercerie.

Nos exportations vers la Suède comprennent: le coton, les tourteaux, les oignons, les cigarettes, le riz, le phosphate de chaux, l'huile de graine de coton, les déchets de filés de coton.

On voit en fin de compte que la Suède constitue bien en dépit de sa population relativement minime, une des puissances économiques les plus importantes de l'Univers.

Edgar Anzarut.

LA REVUE POLITIQUE ÉGYPTIENNE

(Suite de la page 5)

ET LE WAFD ?

Depuis la lettre de l'Exécutif waïdiste à l'ambassadeur de Grande-Bretagne, l'attitude de Nahas pacha et de ses collègues n'a pas marqué d'évolution très nette.

A la Chambre et au Sénat, leur opposition garde son caractère usuel.

Il semble, cependant, que le parti a décidé d'interpeller le gouvernement sur les divers points de la lettre en question, notamment sur l'exportation du coton. Retenons aussi que S.E. Youssef El Ghindi, le leader waïdiste du Sénat entend développer l'interpellation déjà envoyée à deux reprises sur les relations anglo-égyptiennes. Il en profitera sans doute pour défendre la thèse déjà connue de Nahas pacha.

Au fond que reproche-t-il à la Grande-Bretagne? D'appuyer le gouvernement d'Aly Maher pacha contre le Waïd, qui aurait seul le droit de gouverner? Thèse éminemment partielle et contraire d'ailleurs aux principes de Montreux. La Grande-Breta-

gne se comporte à l'égard de l'Egypte comme envers une nation indépendante. Elle ne peut, ni veut s'immiscer dans les querelles intérieures.

LES GRANDS PROJETS

Relevons avec satisfaction que malgré ses préoccupations, le gouvernement, fidèle au programme établi par le dernier Discours du Trône, poursuit l'étude des grands projets.

Le projet d'électrification des chutes d'Assouan, en bonne voie jusqu'ici, vient de subir un temps d'arrêt. D'après une récente déclaration ministérielle au Sénat, faite par S.E. Mohamed Ali Alouba pacha, il ressort que la forte hausse des engrais chimiques a convaincu le Cabinet de la nécessité d'une prochaine réalisation de ce projet grandiose. Toutefois, des difficultés ont surgi, notamment l'importation de l'acier requis. Espérons qu'elles seront finalement surmontées.

Relevons aussi l'étude déjà mûre du projet de banque de crédit industriel, destiné à aider la petite et la grande production locale.

LE SEMAINIER.



LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

THE CAIRO ELECTRIC RAILWAYS
& HELIOPOLIS OASES COMPANY

Rapport du Conseil d'Administration pour l'Exercice 1939

Les Actionnaires de cette Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, dont nous publions plus loin le compte-rendu, le Mardi 16 Avril 1940.

Voici le rapport du Conseil d'Administration qui leur a été lu:

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de nos opérations durant l'exercice écoulé et de soumettre à votre approbation le Bilan et le Compte de Profits et Pertes.

* * *

Jusqu'à présent l'Orient n'a pas été mêlé directement au conflit européen et les résultats de l'année sous revue n'ont heureusement pas subi de répercussions profondes des événements.

L'exercice s'annonçait sous les meilleurs auspices quand la guerre est survenue: le pays s'est vu forcé de prendre des mesures défensives onéreuses et la population a restreint l'emploi de ses disponibilités en attendant le développement de la situation.

En dépit de ces circonstances adverses, les résultats de nos exploitations ont été meilleurs que ceux de l'année antérieure. Si nous avons le regret de devoir vous proposer la distribution d'un dividende quelque peu inférieur au précédent, c'est qu'en suite de la chute des cours en Bourse, nous nous trouvons dans l'obligation de consacrer L.E. 20.000 à l'amortissement du portefeuille.

Notre cité a maintenu le rythme de son développement: d'après nos estimations basées notamment sur le nombre de nos abonnés d'électricité, le chiffre de sa population a dépassé 50.000 âmes. Ses 36 écoles donnent l'instruction à 8.500 élèves. L'état sanitaire est extrêmement satisfaisant et il n'existe guère à notre connaissance, de ville bénéficiant d'un taux de mortalité aussi bas.

* * *

Nos ventes de terrains, après avoir marqué des progrès sensibles pendant le premier semestre, se sont ralenties considérablement au

cours des derniers mois. Mais, déjà semblent se manifester les signes d'une reprise à laquelle, sans doute, l'évolution de la situation et l'amélioration de la balance commerciale du pays ne sont pas étrangères. Et bon nombre de capitalistes avisés, qui, en ces temps d'incertitude, cherchent des valeurs de refuge se rendent compte qu'investir leur argent dans des biens immobiliers est encore une des façons les plus sûres de le mettre à l'abri des aléas.

Si les ventes sont en superficie et en valeur inférieures à celles de l'an dernier, les encaissements dépassent ceux de 1938.

Signalons qu'un groupe comprenant des personnalités d'Héliopolis s'est formé en vue d'y construire un hôpital doué d'installations perfectionnées: nous avons contribué à cette oeuvre en faisant don du terrain nécessaire.

* * *

Au cours de l'exercice 1939, le nombre de logements et magasins occupés dans les immeubles de notre Société a augmenté de près de 8 0/0. Ce progrès est attribué en partie au programme d'améliorations amorcé les années précédentes et dont nous continuons l'exécution. La situation n'est pas moins satisfaisante dans les immeubles appartenant aux particuliers.

* * *

Nos services de transports ont vu augmenter le nombre de leurs usagers. Les conditions de leur exploitation ne sont certes pas faciles: à des périodes creuses succèdent plusieurs fois par jour des heures de grande affluence. Nous ne pouvons espérer la livraison de voitures neuves qu'après la fin de la guerre et devons nous contenter, en attendant, de renforcer le service aux moments critiques, dans les limites où le permettent l'entretien et la réparation du matériel roulant.

* * *

La consommation de courant électrique en 1939 est en accroisse-

ment de 8,6 0/0. Le chiffre de nos abonnés atteignait 8.472 au 31 décembre.

Un accord passé avec le Gouvernement vient tout récemment d'être sanctionné par le Parlement et fixe définitivement les conditions des concessions d'électricité non seulement dans le domaine de la Compagnie, mais également dans la zone qui s'étend au Sud-Est jusqu'à l'Abbassieh.

Les réductions que le nouveau tarif va comporter trouveront, nous l'espérons, peu à peu leur compensation par une plus grande consommation de kilowattheures.

Cette même loi fixe en 1975 l'expiration des concessions de distribution d'électricité et d'eau.

Le nombre de m³ d'eau vendus est en augmentation de 9,5 0/0.

* * *

L'Hippodrome a donné des résultats quelque peu inférieurs à ceux de 1938. Nous espérons que le Gouvernement dans ses recherches de nouvelles ressources fiscales, trouvera pour les courses une formule qui n'entraînera pas leur disparition d'Egypte.

* * *

Nous avons exécuté en 1939 une nouvelle tranche de notre programme de construction de routes et d'égouts, conformément au plan d'aménagement. Ces travaux précédent les extensions des quartiers bâtis, dans les directions où elles se dessinent.

* * *

Obéissant en cela aux suggestions du Gouvernement, nous avons augmenté sensiblement le niveau de nos approvisionnements, de façon à être en mesure de faire face à nos besoins pendant une année au moins.

Vous remarquerez que grâce aux remboursements anticipés de nos obligations, nos charges d'emprunt vont s'allégeant d'année en année.

Vous serez sans doute d'accord avec nous pour poursuivre cette politique.

Nous vous donnons ci-après quelques renseignements sur la marche des affaires dans lesquelles notre Société a des participations importantes :

THE AFRICAN ENTERPRISE AND DEVELOPMENT COMPANY

L'Héliopolis House Hotel qui profite notamment de la clientèle de nombreux officiers Britanniques a vu ses résultats s'améliorer; alors que faute de touristes, l'exploitation du Palace s'est clôturée en déficit.

Dans l'ensemble l'exercice clos le 30 Septembre 1939 accuse une perte de L.E. 19.982, une somme de L.E. 19.000 ayant dû être consacrée à l'amortissement partiel de la dépréciation du portefeuille.

SOCIETE EGYPTIENNE D'ELECTRICITE

Les ventes d'énergie en 1939, ont été inférieures à celles de l'exercice précédent, la fourniture aux travaux de reconstruction du Barrage Mohamed Aly ayant été fortement réduite par rapport à celle de 1938. Par contre, on enregistre l'augmentation de l'alimentation de nouvelles industries aux environs de la Centrale de Choubrah.

A l'assemblée générale qui se réunira le 25 Avril, le Conseil d'Administration proposera la distribution d'un dividende de P.T.22, par action de capital et P.T. 38 par action ordinaire.

THE EGYPTIAN GENERAL OMNIBUS COMPANY

Les résultats de l'exercice qui a pris fin le 30 juin 1939 ont permis, après les dotations aux amortissements, notamment sur le Portefeuille, de distribuer aux actions ordinaires un dividende de P.T. 20.

Le compte de Profits et Pertes laisse un solde disponible de L.E. 99.483,156 que nous vous proposons de répartir comme suit :

	L.E.
A la Réserve Statutaire:	
5 0/0 de L.E. 99.843,156	4.992,158
Dividende de P.T. 45 aux actions de capital	94.725
Solde à reporter	125,998
Total	99.843,156

Si vous acceptez notre proposition, le dividende, de P.T. 45 par action de capital, sera payable à partir du 30 avril 1940 contre remise du coupon no. 34 au Caire et à Alexandrie, sous déduction de l'impôt en vigueur et des droits de timbre; à Bruxelles, à Paris, et à Genève, sous déduction des impôts égyptiens et de ceux en vigueur en Belgique, en France et en Suisse.

Les actionnaires présentant leurs coupons à l'étranger devront se conformer aux prescriptions du Contrôle des changes.

Après avoir entendu le rapport du Collège des Commissaires, vous voudrez bien, Messieurs, statuer sur le Bilan et le compte de Profits et Pertes qui sont soumis à votre approbation et procéder aux élections statutaires.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES CREDIT

	L.E.
Produits et revenus de l'exercice	196.341,964
Par revenant à la Société sur les versements effectués par les acquéreurs de terrains, en principal et intérêts, solde bénéficiaire des diverses exploitations, loyers de nos immeubles, intérêts sur les comptes courants, sur les prix des immeubles vendus et sur les prêts hypothécaires, revenus du portefeuille, des fonds publics et produits divers, sous déduction des frais généraux de Direction.	
Total	196.341,964
DEBIT.	
Frais généraux d'administration	9.923,213
Intérêts des obligations	20.636,998
Amortissements :	
d'obligations	4.976,175
sur Portefeuille	20.000,—
sur Cautionnements déposés dans les caisses publiques	962,422
Total	25.938,597
Dotations au fonds d'amortissements et de renouvellement	40.000,—
Solde créditeur	99.843,156
Total	196.341,964

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE

101.556 actions étaient représentées à l'Assemblée présidée par S.E. Sir Ahmed Ziwer pacha. MM. L. Lahérerre et L. Van Damme, plus forts actionnaires, sont nommés scrutateurs, M. M. Zelnick fai-

sant fonctions de secrétaire de l'Assemblée.

Le président fait donner lecture de l'ordre du jour de l'Assemblée, du rapport du Conseil d'Administration et de celui des Censeurs. Puis il demande aux actionnaires s'ils désirent obtenir des renseignements complémentaires.

M. Forti déclare qu'il est réconfortant de constater que les recettes de la Société se sont accrues, mais il est cependant regrettable que cette amélioration se soit traduite par une diminution du dividende distribué. Dans ces conditions il demande s'il est indispensable que l'amortissement de la dépréciation du portefeuille soit réalisé en une seule fois. Il suggère que cet amortissement soit échelonné sur deux années.

M. Mullet, administrateur-délégué, explique que la dépréciation du portefeuille est due aux pertes subies par l'African Enterprise. Cette Société qui possède des actions de l'Egyptian Hotels, a subi une perte de 38.000 livres dont elle n'a amorti que 19.000. Dans ces conditions, l'amortissement de 20.000 livres réalisé par la Société d'Héliopolis est pleinement justifié. Le Conseil d'Administration aurait été heureux de maintenir le dividende et même de l'augmenter, s'il n'y avait pas cette dépréciation du portefeuille.

M. Forti demande quelles sont les perspectives pour le prochain exercice et quel serait éventuellement le dividende.

M. Mullet répond que l'exercice 1939 a été satisfaisant et que les trois premiers mois de l'exercice en cours se comparent favorablement à la période correspondante de 1939.

M. Pérez félicite le Conseil pour la prudence et la sagesse avec lesquelles il administre la Société et pour les résultats obtenus.

Le président remercie au nom du Conseil d'Administration.

Mtre. V. Hazan demande à partir de quelle date la réduction du prix de l'électricité sera-t-elle appliquée.

M. Mullet répond que c'est à partir du 1er mai 1940.

Mtre V. Hazan demande que l'on procède à la création de jardins publics à Héliopolis. C'est un vœu que les habitants d'Héliopolis formulent.

M. Mullet répond que c'est le Tanzim qui est en charge de ces travaux et que la Société avait à plus d'une reprise sollicité de cette Administration de faire des jardins publics. Il espère que cela sera réalisé.

Personne ne demandant la parole, il est passé au vote des résolutions qui sont toutes approuvées à l'unanimité. Il a été décidé, d'autre part, de mettre en paiement le dividende à partir du lundi 22 avril.

Législation Fiscale Égyptienne

L'IMPOT FONCIER

Le Règlement d'Exécution

Arrêté portant règlement d'application de la Loi No. 113 de 1939 relative à l'impôt foncier.

LE MINISTRE DES FINANCES,
Vu la Loi No. 113 de 1939 relative à l'impôt foncier ainsi que les Décrets en date des 14 février et 4 avril 1940;

ARRETE :

Art. 1 — L'impôt sera inscrit dans les registres des recettes tenus à cet effet dans les Moudirihs et Gouvernorats.

Art. 2 — Les terres de l'Etat auxquelles a été attribué une valeur locative et dont la propriété a été transmise à des particuliers seront assujetties à l'impôt à partir de la date de la consignation qui sera fixée par l'Administration des Domaines de l'Etat, l'impôt étant calculé par jour sur la base de 360 jours par an.

Quant aux terres de l'Etat auxquelles a été attribuée une valeur locative «Bila Chai» et qui ont été vendus après avoir été amendées et être devenues cultivables, il sera procédé à l'estimation de leur valeur locative annuelle conformément aux dispositions du Décret-Loi No. 53 de 1935 et elles seront assujetties à l'impôt à partir de la date de la consignation.

Art. 3 — Les terres des particuliers auxquelles a été attribuée une valeur locative «Bila Chai» continueront à être dégreévées de l'impôt jusqu'à l'expiration de la période pendant laquelle l'estimation demeurera en vigueur.

Art. 4 — Les Hods des îlots, qui, lors de l'évaluation de la valeur locative annuelle conformément aux dispositions du décret-loi susmentionné, auraient été entièrement emportés par l'érosion (Akl El Bahr), sans que leur valeur locative ait été déterminée, et qui viendraient à émerger en tout ou partie à la suite de la formation d'un apport fluvial (Tarh El Bahr) seront assujettis à l'impôt des Hods les plus proches avec effet à partir du jour de la consignation aux intéressés.

Art. 5 — Les terres expropriées pour cause d'utilité publique seront dégreévées de l'impôt à partir de la date de leur prise en possession effective, telle qu'elle est indiquée soit dans les actes y relatifs, s'ils sont transcrits; soit dans la notification faite par l'autorité expropriante.

Art. 6 — Les terres qui cessent d'être assujetties à l'impôt par application des alinéas 1, 2 et 3 de l'article 8 de la loi devront faire l'objet d'une demande de dégrèvement de la part de l'intéressé. Cette demande sera rédigée sur une formule spéciale délivrée par l'Administration des Contributions Directes contre paiement d'une somme de 30 mills. Le dégrèvement ne

prendra effet qu'à partir de la date de la demande.

Art. 7 — Les marais et les étangs vendus par l'Etat et exemptés de l'impôt pour une période de dix années conformément à la décision du Conseil des Ministres en date du 21 février 1894, seront, à l'expiration de cette période, assujettis à l'impôt général du Hod, à moins qu'une valeur locative spéciale ne leur ait été attribuée; auquel cas, ils seront assujettis à l'impôt correspondant. Si la valeur locative du Hod ou ils sont situés n'a pas fait l'objet d'une estimation, ils seront assujettis à l'impôt général des Hods les plus proches.

Art. 8. — Pour les terres qui seraient dégreévées de l'impôt, en

BANQUE DE COMMERCE

N. Tépéghiosi & Co.

Société en Commandite par Actions - Fondée en 1920

CAPITAL AUTORISE L.E. 200.000

CAPITAL VERSE L.E. 160.000

Siège Social : Le Caire, 147, Rue Emad el Dine R.C. No. 4993

Téléphones : Direction : Nos. 54700 et 55410

Portefeuille, Change No. 41671

Succursale : à Alexandrie, 17, Rue Stamboul R.C. No. 16.508

Téléphones : Direction : No. 20932.

Changes, Marchandises, Recouvrements : No. 22370.

Portefeuille, Renseignements, Caisse: No. 28197, Titres, Positions: No. 24637.

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE :

Escomptes, Avances sur Valeurs publiques, sur Marchandises et sur Effets.

Dépôts à Vue et à Echéance fixe : émission de chèques et

Lettres de Crédit sur les principales villes d'Egypte et de l'Etranger, etc., etc.

Elle possède une branche spéciale pour les opérations de Bourse. Service spécial de Caisse d'Epargne et de coffrets à la disposition du public aux meilleures conditions.

N.B.—Les guichets de la Banque sont ouverts les après-midi même en été.

vertu de l'article 10 de la loi, le dégrèvement prendra effet à partir de la date de la demande faite par l'intéressé, l'impôt étant calculé par jour sur la base de 360 jours par an.

Art. 9. — Il sera tenu dans chaque Moudirieh ou Gouvernorat des registres où seront inscrites les demandes de dégrèvement. Ces registres devront mentionner les indications contenues dans les demandes ainsi que la suite qui leur a été donnée.

Des registres spéciaux seront affectés aux terres qui seraient dégrévées de l'impôt pour des causes susceptibles de disparaître.

Il sera extrait, chaque année, toutes indications utiles se rapportant aux dites terres pour être transmises aux Commissions d'arpentage, qui devront visiter les lieux et constater le résultat de leur visite pour chaque lot séparément. Les terres reconnues comme étant devenues propres à la culture seront réimposées, à partir du 1er janvier de l'année de l'expertise, de l'impôt auquel elles étaient assujetties avant le dégrèvement. Avis en sera donné à l'intéressé et mention en sera faite dans les registres.

Les plaintes présentées par les intéressés après la réimposition de leurs terres seront traitées comme de nouvelles demandes de dégrèvement.

Art. 10. — Il sera procédé en ce qui concerne les terres des îlots devenues impropres à la culture et qui auraient fait l'objet d'une demande de dégrèvement ou celles devenues cultivables et imposables conformément à l'article 14 de la Loi No. 113 de 1939, d'après les dispositions prévues par le règlement d'application de la Loi No. 48 de 1932, publiée à la date du 15 novembre 1932.

Art. 11. — Les terres qui n'ont pas été assujetties à l'impôt, par application des alinéas 1, 2 et 3 de l'article 8 de la loi, ainsi que les terres qui ont été dégrévées pour des causes non susceptibles de disparaître conformément aux alinéas 6 et 7 de l'article 10 de cette loi, seront au cas où les causes de dégrèvement auraient disparu, réimposées à partir du 1er janvier de l'année de l'expertise effectuée par les Commissions d'arpentage. Les terres, dont la valeur locative n'aurait pas été préalablement évaluée, seront assujetties à l'impôt général du Hod dont elles font partie.

Quant aux terres appartenant à des sociétés et exemptées de l'impôt en vertu de l'acte de concession, elles seront, au cas où elles

seraient utilisées pour des fins autres que celles auxquelles elles devaient être originairement affectées réimposées à partir du 1er janvier de l'année de l'expertise effectuée par les Commissions d'arpentage. Au cas où leur valeur locative n'aurait pas été déterminée, elles seront assujetties à l'impôt général du Hod dont elles font partie ou du Hod limitrophe. Il en sera de même des terres vendues par les dites sociétés.

Art. 12. — Les terres dégrévées dans l'un des cas prévus à l'article 10 de la Loi No. 113 de 1939, en vertu de la législation antérieure à la dite loi, et auxquelles a été attribuée une valeur locative «Bila Chai» par application du Décret-Loi No. 53 de 1935, ne seront pas soumises à la visite annuelle et continueront à être dégrévées jusqu'à l'expiration de la période durant laquelle l'estimation demeurera en vigueur. Quant à celles de ces terres auxquelles aurait été attribuée une valeur locative, elles continueront à être dégrévées de l'impôt jusqu'à ce qu'elles soient reconnues propres à la culture après leur expertise conformément à l'article 13 de la loi.

Art. 13. — Le Directeur Général des Contributions Directes est char-

gé de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur dès sa publication au «Journal Officiel».

Fait, le 1er Rabi' Awal (9 avril 1940)

(Signé): HUSSEIN SIRRY.

CHAMBRE DE COMPENSATION

ALEXANDRIE

du 8 au 13 Avril 1940

Nombre des effets présentés à la Compensation :

	L.E.
4.968 d'un montant de	1.204.841
Même semaine 1939 :	
4.919 d'un montant de	805.682
Total du 1er Janvier 1940	
à ce jour :	
66.194 d'un montant de	18.936.329
Même époque 1939 :	
77.447 d'un montant de	14.332.928

CAIRE

du 8 au 13 Avril 1940

Nombre des effets présentés à la Compensation :

	L.E.
9.953 d'un montant de	1.140.573
Même semaine 1939 :	
10.038 d'un montant de	1.379.722
Total du 1er Janvier 1940	
à ce jour :	
139.125 d'un montant de	20.573.797
Même époque 1939 :	
149.506 d'un montant de	20.820.724



"AL CHARK"

PREMIERE SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE D'ASSURANCE-VIE

Siège Social: En l'immeuble de la Compagnie

15, Rue Kasr-El-Nil — Place Soliman Pacha

14, Rue Soliman Pacha. R.C. No. 35

Branches Pratiquées

VIE - INCENDIE - RISQUES DIVERS

TARIFS AVANTAGEUX

COMBINAISONS INTERESSANTES

MAXIMUM DE GARANTIES

RESERVES INVESTIES EN EGYPTE

TOUS RENSEIGNEMENTS FOURNIS GRATUITEMENT

CHRONIQUE de la BOURSE des VALEURS

Le 19 Avril 1940.

Les événements politiques ont eu, une fois de plus, une influence prédominante sur la tendance des marchés financiers.

La rapidité avec laquelle les Alliés ont surmonté la situation en Norvège, les coups terribles qu'ils ont porté à l'Allemagne en détruisant une bonne partie de sa flotte, ont créé partout un sentiment favorable et les marchés ont réagi favorablement.

Par la suite, une certaine nervosité a prévalu au sujet de la situation dans les Balkans. Toutefois, les précautions prises par les Alliés ont créé un sentiment plus confiant dans l'avenir.

Néanmoins, notre bourse a fait preuve de faiblesse. En présence de rumeurs diverses, les plus souvent fantaisistes, les baissiers ont pu manœuvrer avec facilité. De sorte que dans l'ensemble, la cote a fléchi sur toute la ligne. Le sous-ton n'en demeure pas moins assez soutenu et la baisse est due surtout à l'absence d'une contre-partie à des offres qui demeurent assez restreintes.

On peut espérer une reprise prochaine, d'autant plus que la situation est techniquement saine.

FONDS D'ETAT

Les Fonds d'Etat ont été particulièrement affectés par la faiblesse du marché. L'Unifiée clôture à Lst. 75 15/16, ex-coupon de Lst. 2, contre Lst. 79 3/8. La Privilégiée termine à Lst. 65 1/8 contre 66 13/16.

BANCAIRES

L'action National Bank fléchit à Lst. 25 1/4 contre 26. L'action Crédit Foncier recule à frs. 525 contre 538. Les obligations à lots sont également plus faibles. L'émission 1903 termine à frs. 299 contre 317 et l'émission 1911 clôture à frs. 264 1/2 contre 267 1/2.

La Banque d'Athènes abandonne une fraction à frs. 6 3/4. L'action Land Bank cède également une fraction à Lst. 2 27/32. Le fondateur recule à Lst. 27 contre 29 1/2. L'obligation 4 1/2 0/0 est plus faible à P.T. 1490 contre 1532.

EAUX, TRANSPORTS & CANAUX

L'action de capital Eaux du Caire demeure inchangée à frs. 120. La Jouissance est plus faible à frs. 295 1/2 contre 304.

Les obligations Suez furent très faibles sur des rumeurs qu'on prendrait pour base de calcul

du prix de l'or les cours officiels de Londres. Ces rumeurs ne reposent sur aucun fondement et n'ont pas été confirmées par aucune source officielle. Entretemps, les obligations 3 0/0 ont fléchi à frs. 1065 contre 1130 et les 5 0/0 à frs. 1070 contre 1118.

La dividende Trams d'Alexandrie fut plus ferme à fr. 160 contre 150. Par contre, la Jouissance cède une fraction à fr. 19.

La part sociale Trams du Caire est plus faible à frs. 48 contre 49 1/2.

FONCIERES ET IMMOBILIERES

La faiblesse des prix du coton a eu son influence sur les cours de ces valeurs.

L'action Cheikh Fadl clôture à L.E. 4 9/32 contre 4 13/32. La Gharbieh Land termine à L.E. 1 25/64 contre 1 1/2. L'Allotment fléchit à L.E. 3 contre 3 7/32.

L'action Kom Ombo est plus faible à Lst. 6 17/32 contre 6 25/32. La fondateur recule à Lst. 35 1/2 contre 36 1/2.

L'ordinaire Béhéra fléchit à L.E. 10 1/4 contre 11. L'Union Foncière cède une fraction à Lst. 2 11/16.

L'action Cairo-Héliopolis est demeurée presque inchangée à frs. 263. Par contre, la fondateur est plus faible à L.E. 8 contre 8 1/4.

La Delta Land cède une nouvelle fraction à Lst. 0 15/16. La New Egyptian est également plus faible à sh. 15/6 contre 16/3.

INDUSTRIELLES

La Salt and Soda fléchit à sh. 51/- contre 52/4 1/2. La Port Said Salt recule à sh. 46/- contre 48/-. L'Oilfields demeure inchangée à Lst. 3 7/32.

L'ordinaire Sucreries recule à fr. 138 contre 145. La privilégiée cède une fraction à frs. 109 3/4. La

fondateur clôture à L.E. 4 1/4 contre 4 1/2.

La Filature Nationale est plus faible à Lst. 12 7/16 contre 12 3/4. La Filature Misr est inchangée à Lst. 5 5/16. L'action Ciment Touroh fléchit à P.T. 840 contre 870. La Financière et Industrielle est plus ferme à L.E. 11 1/2 contre 10 3/4.

HOTELIERES

L'action Nungovich est plus faible à Lst. 12. L'action Upper Egypt Hotels est inchangée à L.E. 0 29/32. L'ordinaire Egyptian Hotels cède une nouvelle fraction à Lst. 0 57/64.

Crédit Foncier Egyptien

OBLIGATIONS 3 0/0 A LOTS

Tirage du 15 avril 1940

Emission 1903. — 4^eème tirage

Le No. 448 117 est remboursable par 100.000 francs.

Les 25 numéros suivants sont remboursables par 1.000 francs :

404475	465530	588291	659553	720084
431142	492843	599940	668310	727951
441006	510064	611416	680209	744514
459352	554635	623768	708381	764437
461543	578344	638565	708526	711238

Emission 1911. — 380^eème tirage

Le No. 71.852 est remboursable par 50.000 francs.

Les 25 numéros suivants sont remboursables par 1.000 francs :

9249	151000	245437	318577	385525
17115	181168	240075	323424	386281
83508	184653	253930	327851	386301
120045	194539	304891	363225	391192
135587	208704	307099	381949	391618

Le paiement des lots sera effectué par le Crédit Foncier Egyptien.

THE LAND BANK OF EGYPT

SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE

fondée par Décret Khédivial du 10 Janvier 1905

Siège Social à Alexandrie

R.C. No. 353

Capital : L.E. 1.000.000 — Réserves et Provisions : L.E. 806.000
Prêts sur Hypothèques à long ou à court terme. — Acquisition des créances hypothécaires. — Acceptation de capitaux en dépôt avec ou sans intérêts.

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS DU CAIRE

DU 12 AU 19 AVRIL 1940

DESIGNATION DES VALEURS	12 Avril 1940	19 Avril 1940	DESIGNATION DES VALEURS	12 Avril 1940	19 Avril 1940
FONDS D'ETAT			SOCIETES FONCIERES		
Unifiée 4 o/o Lst.	79 3/8	75 15/16	Dom. Ch. Fadl, Act.... L.E.	4 13/32	4 9/32
Privilégiée Lst.	66 13/16	65 1/8	Gharb. Land Cy., Act. Frs.	1 1/2	1 25/64
Bons du Trésor 4 1/2%... L.E.	100 1/2	100 1/2	Gharb. Land Cy. Fd. L.E.	0 13/64	0 13/64
Lots Turcs Frs.	2 v.	2 v.	Anglo-Eg. Land Allot. L.E.	3 7/32	3
Trib. d'Ég. 3 1/2% Lst.	89 1/4	89 1/4	Sté. Fonc. d'Égypte ... Lst.	7 a	7 a
Tribut d'Ég. 4% Lst.	94 1/2	94 1/2 ex	Wadi-Kom-Ombo, Act. Lst.	6 25/32	6 17/32
			Wadi-Kom-Ombo, Fd. Lst.	36 1/2 a	35 1/2
			Anglo-Belgian Cy. Lst.	0 13/16	0 13/16
BANQUES			SOCIETES IMMOBILIERES		
Crédit Agr. d'Égypte, Act. Ord. P.T.	400	400 v.	Union Foncière Lst.	2 3/4	2 11/16
National Bank Lst.	26	25 1/4	Eg. Enter. et Dev. ... L.E.	5 1/2	5 1/2
Créd. Fon. Egypt. Act. Frs.	538	525	Eg. Enter. et Dev. Fd. L.E.	0 1/2	0 1/2
Crédit Fon. Fd. 1/10... Frs.	1000	1000	Cairo-Héliopolis Frs.	264	263
Cré. Fon. Ob. lots 1903 Frs.	317 ext.	299	Cairo-Héliopolis, Fd... L.E.	8 1/4	8
Cré. Fon. Ob. lots 1911 Frs.	267 1/2 ext.	264 1/2	Cairo-Héliopolis, Ob... Fra	499 a	499 a
Cré. Fon. Obl. 3 1/2%... Frs.	494 1/4	494 1/4	Egypt. Delta Land ... Lst.	0 31/32	0 15/16
Cré. Fon. Ob. 3 % Frs.	401 a	401 a	New-Egyptian Cy..... Sh.	16/3	15/6
Crédit Foncier obl. 3 1/2% Em. 1937 L.E.	79,10	79,10	Sté. Im. Gare Caire... L.E.	3 a	3 a
Banque d'Athènes Frs.	7	6 3/4	Koubbeh Gardens ... L.E.	0 55/64	0 25/64
Sté. An. Belgo - Égypt. tienne, Part Soc. Frs.	19 1/4	19 1/4	Cairo Suburban Land L.E.	2 43/64	2 55/64
Land Bank, Act. Ord. Lst.	2 7/8	2 27/32			
Land Bank, Fond..... Lst.	29 1/2	27			
Land Bank, Ob. 3 1/2%... Frs.	392	392			
Land Bank, Ob. 4% Frs.	61 3/4	61 3/4			
Land Bank, Ob. 4 1/2% 1930 P.T.	1532	1490			
Land Bank 5% 1926... Lst.	85 1/4	85 1/4			
Land Bank 5% 1927... L.E.	83 3/4	83 3/4			
Banque Misr L.E.	5 1/4 v	5 1/4 v			
Bq. Com. Grèce, Act. Frs.	18 1/2	18 1/2			
Mortgage Bank of Pa- lestine, Act. Ord.... L.E.	4,98	498 exen.			
Ob. 5% 1933-56 série D.V.W. L.E.	89,75	89,75			
Ob. 5% 1939-56 série X L.E.	89,75	89,75			
Ob. 5% 1941-56 sér. Y L.E.	88,50	88,50			
EAUX			SOCIETES INDUSTRIELLES		
Eaux Caire Act. Frs.	120 a	120	Crown Brewery Frs.	180	180
Eaux Caire, Jouiss. ... Frs.	304	295 1/2	Cie. Frigorifique L.E.	5 3/4	5 3/4
Eaux Caire, Fond. Frs.	2130	2130	Sté. Eg. Irrig. Act. ... L.E.	4 a	5 a
Eaux Caire, Obl. 4%... Lst.	84 1/8	84 1/8	Manure Cy. L.E.	0 15/16	0 15/16
Eaux Caire, Obl. 4%... Lst.	84 1/2	84 1/2	Salt and Soda Sh.	52 1/4 1/2	51/-
			Port-Said Salt Sh.	48/-	46/-
			Anglo-Eg. Oilf., Act. Lst.	3 7/32	3 7/32
			Suc. et Raf. Eg., Ord. Frs.	145	138
			Suc. et Raf. Eg. Priv. Frs.	110 1/2	109 3/4
			Suc. et Raf. Eg. Ob. Frs.	422	418
			Suc. et Raf. Eg. Fd. L.E.	4 1/2	4 1/4
			Elect. Light and Pow. L.E.	15 59/64	15 39/64
			Elect. Light Pow. Jss. L.E.	12 5/16	12 5/16
			Indust. du Froid, Act. L.E.	5 5/16	5 5/16
			Filat. Nationale Ord. Lst.	12 3/4	12 7/16
			Cairo Sand Bricks ... Lst.	2 1/2	2 1/2
			Imprimerie Misr..... L.E.	7 1/2	7 1/32
			Sté Misr Egr. Coton... L.E.	3 3/4	3 3/4
			Plâtrière Ballah..... L.E.	7 31/32	7 31/32
			Alexandria Pressing ... Lst.	7 17/32	7 3/32
			« Al-Chark » Cie. Ass. sur la Vie L.E.	4 3/4 v.	4 3/4
			Soc. Ciments Portland Tourah P.T.	870 v.	840
			Sté Misr Fil. et Tiss. Act. L.E.	5 5/16	5 5/16
			The As. Coton Ginners Lst.	0 1/2	0 1/2
			Sté. Finan. et Ind. d'Égypte, Act. L.E.	10 3/4	11 1/2
TRANSPORTS			HOTELS		
Anglo-Am. Nile Cy. ... Lst.	1 1/8	1 1/8	Gd. Hôt. Eg. Nung... Lst.	12 1/32	12
Aut.-Om. Caire, Act... L.E.	3 7/8	3 7/8	Gd. Hôt. Ob. Série A. Lst.	98 3/16	93 11/16
Aut.-Com. Cairo Fd. L.E.	0 7/8	0 7/8 a	Up. Eg. Hot., Nouv... L.E.	0 29/32	0 29/32
Menzaleh Canal, Act. P.T.	154 3/4	154 3/3	Up. Eg. Hot., Ob. 5% L.E.	82 7/8	78 1/4 ex
Ch. Fer Kéneh, Act.... Lst.	14 1/2	14 1/2	Egyptian Hot., Ord. ... Lst.	0 59/64	0 57/64
United Egypt. Nile ... L.E.	1 5/32	1 5/32	Egyptian Ho., Priv... Lst.	7 3/8 v.	7 3/8 v.
Ob. Suez 3% 2e série... Frs.	1130	1065			
Ob. Suez 3%, 3e. série Frs.	1094	1094			
Suez 5% Frs.	1118	1070			
Trams Alex. Div. ... Frs.	150	160			
Trams Alex., Act. Jss. Frs.	19 1/2	19			
Trams Alex., Ob. 4% Frs.	480 exen.	480 exen.			
Trams Caire, Part Soc. Frs.	49 1/2	48			

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS D'ALEXANDRIE

DU 12 AU 19 AVRIL 1940

DESIGNATION DES VALEURS	12 Avril 1940	19 Avril 1940	DESIGNATION DES VALEURS	12 Avril 1940	19 Avril 1940
Empr. Municipal 1902 Lst.	88 1/4	88 1/4	Alexandria Ramleh ... Lst.	0 11/16	0 11/16
Empr. Municipal 1919 L.E.	94 3/16	94 excn.	Trams Alex., Div. Frs.	157	155
Land Bank, Act. Lst.	2 7/8	2 23/32	Trams Alex., Jouiss.... Frs.	21 1/2	19
Land Bank Obl. 3 1/2% Frs.	32	32	Trams Alex., Obl. 4% Frs.	480,80	480,80
Land Bank, Obl. 4%... Frs.	389	389	Press et Dépôts, Act. L.E.	13 3/8	12 1/8
Land Bank, Fond. ... Lst.	63 1/4	63 1/4	Presses Libres L.E.	9 17/32	9 3/4
Commercial Bank Lst.	1 31/32	1 31/32	Net. et Pressage L.E.	6 7/16	6 1/2
Alexandria Water Lst.	13 7/16	12 3/8	Alex. Pressing L.E.	7 31/32	7
Béhéra, Ord. Lst.	11	10 1/4	Bonded War, Ord. ... Lst.	5 17/32	5 1/16
Béhéra, Priv. Lst.	4 17/32	4 1/2	Bonded War, Priv. ... Lst.	4 1/2	4 1/2
Urb. et Rurales Lst.	2 v.	2	Filat. Nationale, Act. Lst.	12 13/16	12 5/8
Urb. et Rurales, Fond. Lst.	0 1/4	0 1/4	Bomonti et Pyramides Frs.	128	127
Union Foncière Lst.	1 27/32	1 27/32	Salt and Soda Sh.	52 1/2	50/-
The Gabbary Land ... L.E.	1 7/8	1 7/8	Port-Said Salt Sh.	47/9	44/6
Delta Lt. Rys., Priv.... Lst.	0 5/8	0 1/2	Ass. Cotton Ginners... Lst.	0 1/2	0 1/2

BOURSE DES MARCHANDISES D'ALEXANDRIE (Contrats)

Livraisons	12/4/40		13/4/40		15/4/40		16/4/40		17/4/40		18/4/40	
	O.	C.										
SAKELLARIDIS:												
Mai	19.5	19.10	19.3	19.04	19.—	19.—	18.9c	18.97	19.—	19.02	18.95	18.95
Juillet	19.36	19.36	19.35	19.30	19.27	19.24	19.17	19.58	19.3	19.15	19.09	19.58
November	19.75	19.78	19.76	19.68	19.67	19.65	19.60	19.58	19.66	19.66	19.52	19.50
GUIZA 7:												
Mai	18.20	18.30	18.37	18.21	18.15	18.12	18.13	17.99	18.10	18.07	17.94	17.88
Juillet	18.69	18.77	18.81	18.72	18.60	18.60	18.60	18.48	18.58	18.62	18.49	18.42
November	19.16	19.17	19.22	19.13	19.4	19.03	18.93	18.88	18.97	19.06	18.92	18.85
Janvier	—	—	—	19.33	19.23	19.23	19.12	19.08	19.28	19.20	19.07	19.02
AÛHMOUNI:												
Avril	18.20	18.24	18.36	18.19	18.5	17.99	18.2	17.75	17.90	18.03	17.79	17.78
Juin	18.42	18.48	18.56	18.13	18.38	18.24	18.23	18.—	18.15	18.25	18.06	18.01
Août	18.39	18.38	18.55	18.34	18.27	18.21	18.08	17.97	18.13	18.18	18.02	17.94
Octobre	17.85	17.92	17.98	17.95	17.83	17.83	17.83	17.66	17.79	17.84	17.71	17.62
Décembre	17.93	17.99	18.3	18.01	17.90	18.88	17.86	17.77	17.88	17.88	17.77	17.70
GRAINES DE COTON:												
Avril	67.2	67.3	67.3	67.1	66.8	66.9	66.1	66.3	66.4	66.5	66.2	66.2
Mai	68.—	68.—	67.9	67.8	67.4	67.4	67.1	67.—	67.1	67.1	66.9	66.6
Juin	68.6	68.7	68.9	68.6	68.4	68.1	68.—	67.7	67.7	67.8	67.6	67.4
Juillet	—	69.6	—	69.4	—	69.—	—	66.5	—	67.8	67.6	67.4
November	70.—	69.9	70.2	69.8	69.4	69.3	—	68.6	68.9	68.8	68.5	68.3
Décembre	70.5	70.3	—	70.2	—	69.8	—	69.—	—	69.3	68.7	68.6

LA REVUE COTONNIERE

RESUME DU MOUVEMENT DES PRIX

Echéance	Clôture 18/4/40	Clôture 11/4/40	Clôture de l'année passée	Max. des prix.	Min.
Sakel :					
Mai	18.95	19.04	11.57	19.11	18.92
11.64	19.39	19.03	11.64	19.39	19.93
11.98	19.79	19.34	11.98	19.79	19.34
Giza 7 :					
Mai	17.84	18.28	11.24	18.40	17.81
Juillet	18.40	18.77	11.38	18.66	18.35
Novembre	18.84	19.18	11.44	19.23	18.83
Janvier	18.99	—	11.49	19.34	18.99
Haute-Egypte :					
Avril	17.77	18.27	9.35	18.36	17.70
Juin	18.01	18.51	9.34	18.64	17.93
Août	17.88	18.38	9.40	18.55	17.88
Octobre	17.63	17.86	9.33	18.01	17.59
Décembre	17.69	17.93	9.36	18.04	17.67

NEW-YORK

18/4/40	Mai	10.73	—	Octobre	10.19
11/4/40	"	10.73	—	"	9.96
L'année passée	"	8.09	—	"	7.46

LIVERPOOL

Giza 7	Mai	18/4/40	10.33	—	11/4/40	10.88
Haute-Egypte	"	"	10.38	—	"	10.44
Américain	"	"	8.02	—	"	8.01

Jeudi, le 18 avril 1940.

CONTRATS

A la première séance de la semaine en revue le marché reçut l'appui de dépêches fermes de New-York et de Liverpool, mais des liquidations furent subséquemment provoquées en partie par des rumeurs d'ordre politique et en partie par une tendance croissante à escompter les rumeurs récentes d'un serrement médité de l'échéance Juin (Ashmouni), et les prix prirent une tendance baissière. Des ordres éparpillés du commerce et quelques achats réactionnaires arrêterent alors la baisse, mais après cela l'intérêt du commerce diminua, et aux deux séances suivantes le marché baissa avec persistance sous des liquidations de positions acheteur, notamment en Ashmouni. Hier, la tendance fut renversée, un sentiment meilleur étant donné par des dépêches politiques plus rassurantes, des avis fermes de New-

York et de Liverpool et la réapparition d'ordres du commerce en Ashmouni, et une bonne partie du terrain fut regagnée avec l'aide des couvertures de découvert et quelques nouveaux achats à la hausse. Ce matin, cependant, les nouvelles politiques minèrent de nouveau la confiance, et le marché réagit fortement sous des ventes renouvelées en réduction d'engagements acheteurs, clôturant nerveux.

La première partie de cette semaine amena un réajustement de la parité Giza/Ashmouni, le Mai clôturant mardi à un écart au-dessus du Juin en conséquence des liquidations en cette dernière échéance. Cependant, le jour suivant l'Ashmouni rétablit un écart grâce à une petite demande du commerce à l'ouverture à laquelle vinrent s'ajouter des achats spéculatifs dans la croyance que, malgré des signes récents du contraire, on avait toujours l'intention

de manipuler l'échéance Juin. L'opinion de la majorité est qu'il n'y a aucune garantie réelle de cette intention, mais il faut admettre que la forte position statistique des variétés à soie courte et le fait que les stocks sont en grande partie entre les mains des exportateurs fournissent les circonstances appropriées à ce que l'on pourrait appeler un serrement naturel du contrat Ashmouni si la demande pour l'exportation augmentait. Ceci n'est pas le cas pour le Giza 7. Les quantités actuelles de l'approvisionnement Ashmouni et Zagora et Giza 7 sont approximativement les mêmes aux environs de 1.100.000 cantars, mais tandis que la plupart des stocks des variétés à soie courte est déjà marquée pour l'embarquement, la plupart des stocks du Giza 7 est encore invendue. Il semble par conséquent difficilement probable que les rapports entre le Giza et l'Ashmouni retournent à présent à la normale.

Malgré la position statistique haussière du coton américain, le marché de New-York a été dernièrement calme et sans tendance avec la spéculation assoupie. Le manque de demande pour des placements est dû sans doute en grande partie aux multiples incertitudes provenant de la guerre et du délai prolongé de Washington à formuler un programme précis du marché pour 1940-41. Cependant l'étroitesse de la position du disponible semblerait certainement justifier l'attente que, quand les prix réussiront à sortir de leur ornière actuelle, la tendance sera haussière. Le marché ici est en ce moment dominé presque entièrement par les nouvelles politiques, et la spéculation, encore fortement engagée à la hausse malgré les récentes grosses liquidations, ne semble pas devoir prendre de nouvelles positions. Cependant il y a eu dernièrement des signes d'une reprise de l'intérêt du commerce, et il semble comme si une nouvelle baisse attirerait des ordres, et dans ce cas la résistance augmenterait bientôt.

DISPONIBLE

Le marché du disponible a été modérément actif cette semaine, les ventes se montant en moyenne à 1.200 balles par jour. L'intérêt s'est porté principalement sur le Giza 7, mais l'Ashmouni a aussi fait l'objet d'un assez bon nombre de demandes. Les autres variétés ont cependant trouvé peu d'acheteurs.

REVUE DU MARCHÉ DE GROS

Le 19 Avril 1940.

Les marchés dirigeants ont fait preuve de fermeté et les prix ont enregistré de nouvelles avances.

Notre place fut plus active et les prix satisfaisants.

FARINES ET BLES

La Bourse de Chicago débuta en légère avance sur la clôture précédente et les cours se raffermirent encore par la suite. Une nouvelle reprise eut lieu le dernier jour de la semaine. La cote termina à 110 1/8 cents.

Les pluies tombées dans les régions du blé d'hiver et du printemps ont contrebalancé l'effet des estimations pessimistes sur les récoltes. Les exportations de blé et de farine enregistrent une augmentation. La plupart des expéditions effectuées par voie des ports du Pacifique sont la conséquence du programme des subsides accordés aux exportations faites aux Iles Philippins, à la Chine et au Hong-Kong.

Le marché des farines est resté modérément actif avec prix stationnaires. Dans l'ensemble la consommation laisse à désirer. La farine supérieure vaut P.T. 105 le sac de 54 ocques la qualité moyenne des cylindres P.T. 138 le sac de 80 ocques et la farine basse des meules P.T. 129 le sac de 80 ocques.

La demande de farine australienne pour le transit fut presque nulle. La Palestine n'a pas accordé les permis pour les 3 mois comme d'usage à cette époque, tandis que Chypre s'est abstenue complètement de tout achat. Les cotations de l'origine pour le chargement d'Avril sont légèrement plus basses.

Les cours de la farine américaine sont stationnaires.

En fin de semaine, les prix s'établissent comme suit :

Farine Australienne

Disponible franco Bonded Port-Said Lst. 11 3/4-11 7/8.
Chargement Avril Lst. 10 7/8-11.

Farine Américaine

Disponible transit Lst. 16 1/2-16 3/4.

Dédouanée le sac de 54 ocques P.T. 180-182.

Droits Douane P.T. 930.

Le stock de farines dans les Bonded d'Alexandrie est de 8.191 sacs contre 9.029 sacs de la semaine dernière.

Celui de Port-Said est de 22.799 sacs contre 23.049 sacs.

Chez nous, la semaine pour le blé a présenté un aspect plus animé à la suite d'un accroissement de la demande de la part de la minoterie dont les stocks ne sont pas loin d'être épuisés. Le chiffre d'affaires aurait été plus important, n'était la difficulté de trouver du blé en bon état. Exceptionnellement cette année, la proportion du blé attaqué par le parasite est plus grande. On croit que sur les quantités qui se trouvent encore emmagasinées auprès des Banques et ailleurs, il n'est pas exagéré de dire que le 30 0/0 comprend du blé charbonné et impropre à la consommation.

Les ventes deviennent de plus en plus laborieuses, car sur les nombreux lots qui sont offerts au marché des céréales, il faut en écarter plusieurs avant de trouver la marchandise qui convient.

On a parlé d'une exportation probable de 40.000 ardebs pour laquelle le permis aurait déjà été accordé. Il s'agit, évidemment, de blé en très bon état et nous croyons savoir que cette marchandise se trouve auprès d'un grand minotier égyptien de notre ville et d'une maison d'exportation bien connue. Mais que cette affaire puisse influencer les prix du marché, nous croyons que ceci est assez improbable.

Comme nous le disons plus haut, la demande était meilleure et pour certains lots de blé légèrement atteints par le parasite, les acheteurs firent preuve de bonne volonté en les acceptant moyennant une bonification raisonnable. Les prix de la marchandise saine furent supérieurs à ceux payés la semaine dernière de P.T. 2 par ardeb. Le blé moyen de 22 1/2 kirats a été vendu à P.T. 151 le hindi Saïdi, à P.T. 146 le baladi, à P.T. 147 le hindi béhéri et P.T. 141 le baladi béhéri blanc.

SUCRES

La Bourse de New York ouvrit sans changement mais le marché ne tarda pas à reprendre influencé sans doute par les événements de cette semaine en Scandinavie. La cote clôtura à 196 cents contre 187.

Un autre facteur raffermissant a été la nouvelle qu'une quantité de 40.000 tonnes de sucre de batteuses serait exportée à valoir sur le quota de cette année, ce qui améliorerait la position de l'article. A la suite de l'interruption tempo-

raire des quotas pendant la seconde moitié de l'année dernière, le stock de sucre de betteraves avait sensiblement augmenté.

Notre marché du sucre pour le transit a présenté un aspect plus animé à la suite d'un renouveau de demande de marchandise prompte, notamment pour la Grèce et la Turquie. En raison de la légèreté de notre stock de sucre à Port-Said, un redressement des cours était inévitable et la huitaine qui vient de finir nous trouve en reprise de Lst. 0.5/- sur la semaine dernière, le sucre Java franco Bonded Port Said étant actuellement traité à Lst. 15, 2/6 la tonne. Un relèvement ultérieur des prix du sucre disponible est des plus probables d'autant plus que le sucre flottant a été pour la plupart disposé. Pour assez longtemps, l'offre restera assez limitée.

Les cotations de la source pour les expéditions futures ont été à peu près les mêmes que celles de la semaine précédente, mais elles ne trouveront pas les acheteurs disposés à traiter. Et pourtant, les opérations navales en Scandinavie sont de nature à immobiliser un grand nombre de bateaux neutres et de provoquer une hausse du fret et par conséquent, du prix de tous les produits.

Le marché du sucre fut actif avec prix stationnaires. Le raffiné-granulé vaut P.T. 4 l'ocque, au détail, le concassé P.T. 4, les pains P.T. 4 6/10 et les tablettes P.T. 4 20/40 l'ocque.

RIZ

La semaine sous revue a été caractérisée par la forte hausse des prix de cet article, provoquée par une demande très active de riz glacé et cargo, notamment pour la France, dont les achats sont presque journaliers. Le fret disponible a été engagé pour ces expéditions et jusqu'à fin Mai les Compagnies de Navigation n'auront rien à offrir pour Marseille.

La hausse depuis la semaine dernière sur le riz glacé est de P.T. 10 par sac et le prix actuel de cette qualité est de P.T. 125 le sac de 100 kilos pour le disponible et P.T. 126 pour la livraison, le cargo disponible a gagné P.T. 5 et vaut P.T. 105 avec le contrat à P.T. 106.

Les Rizeries sont généralement survendues pour ces deux qualités. Le riz Mamsouh avance également de P.T. 5 à P.T. 105 la marchandise prompte, tandis que les livraisons futures font une prime de P.T. 2 1/2 par sac et sont traités à P.T. 107 1/2 le sac de 100 kilos

Une forte reprise est à signaler aussi dans le riz Paddy et qui est de l'ordre de P.T. 50 - 60 par dari-ba. Le prix de ce riz qui était tombé la semaine dernière aussi bas que P.T. 550 n'est pas aujourd'hui inférieur à P.T. 610 franco Alexandrie.

Nous terminons la semaine en tendance très ferme qui laisserait prévoir de plus hauts prix.

SACS VIDES

La semaine pour les sacs a été caractérisée par une forte reprise des prix des sacs de toutes catégories, attribuable aux cotations en hausse de Calcutta et à une plus grande demande de marchandise disponible de la part des consommateurs. Les sacs à coton lbs. 3 profitèrent de la hausse dans une plus grande mesure car cette qualité avait été aussi la plus malmenée. Du plus bas prix pratiqué pour ces sacs il y a huit jours la reprise est de 30 paras. Ils valent actuellement P.T. 8 10/40 venant de P.T. 7 25/40 le sac. La contrat Août-Septembre hausse à P.T. 8 25/40. La reprise à l'origine fut d'ailleurs très importante, puisque les fabricants demandent aujourd'hui 156/- les 100 sacs cir Suez alors qu'ils étaient vendeurs il y a une semaine à 140/-.

Les prix de toutes les autres qualités enregistrèrent aussi des avances assez appréciables et s'établissent comme suit, pour la marchandise prompte et le chargement :

Sacs à riz lbs. 2 1/4 79/- P.T. 4 37/40.

Sacs à sucre 2 1/2 lbs. 93/- P.T. 5 12/40.

Sacs à graines 3 1/4 lbs. 122/- P.T. 7 10/40.

Sacs à graines 5 lbs. 184/- (angus) 194/- P.T. 11.

Le stock de sacs dans les Bonded de Port Said est de 5.307 balles contre 5.891 il y a huit jours. Il existe un stock de 1240 balles de sacs à coton à Port-Tewfick.

CARNET DE L'ACTIONNAIRE

ASSEMBLEES EXTRAORDINAIRES

Vendredi 3 mai 1940

Société des Terrains de la Ville d'Alexandrie. — Ass. Gén. Extr.,

au Siège de la Société, 1, rue Chérif Pacha, Alexandrie, à 5 h. p.m.

ASSEMBLEES ORDINAIRES

Judi 25 avril 1940

Banca Commerciale Italiana per l'Egitto. — Ass. Gén. Ord., au Siège de la Banque, 27, rue Chérif Pacha, Alexandrie, à 11 h. a.m.

National Insurance Cy. of Egypt. — Ass. Gén. Ord., au Siège de la Société, 9, rue Fouad Ier, Alexandrie, à 4 h. 30 p.m.

National Insurance Cy. of Egypt (Life Insurance Cy.). — Ass. Gén. Ord., au Siège de la Société, 9, rue Fouad Ier, Alexandrie, à 4 h. 30 p.m.

Société Belgo-Egyptienne de l'Ezbékiah. — Ass. Gén. Ord., au Siège de la Société, 13, Place des Barricades, Bruxelles (Belgique), à 11 h. a.m.

Mardi 30 avril 1940

Association du Commerce d'Importation d'Alexandrie. — Ass. Gén. Ord., aux Bureaux de la Commission de la Bourse de Minet El Bassal, à Minet El Bassal, Alexandrie, à midi.

Crownegypt C., S.A.E. — Ass. Gén. Ord., au Siège de la Société, 6, rue de l'Ancienne Bourse, Alexandrie, à 5 h. p.m.

Sidi Salem Cy. of Egypt. — Ass. Gén. Ord., au Siège de la Société, 10, rue Fouad Ier, Alexandrie, à 4 h. 30 p.m.

Cairo Agricultural Cy. — Ass. Gén. Ord., au Siège de la Société, Guézireh, Le Caire, à 5 h. p.m.

Josy Film Cy. — Ass. Gén. Ord., au Siège de la Société, 11, rue Antikhana, Le Caire, à 5 h. p.m.

National Ginning Cy. of Egypt. — Ass. Gén. Ord., au Siège de la Société, 7, rue Adib, Alexandrie, à 6 h. 15 p.m.

Mercredi, 1er Mai 1940

Tramways d'Alexandrie (Egypte). — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Société, 204, Rue Royale, Bruxelles (Belgique), à 3 h. p.m.

Mardi 7 mai 1940

The Egyptian Delta Land & Investment Cy. Ltd. — Ass. Gén. Ord., au Siège de la Société, 14, rue Aboul Sebaa, Le Caire, à 4 h. p.m.

Mercredi 8 mai 1940

Egyptian Mining & Prospecting Cy. — Ass. Gén. Ord., aux Bureaux de la Société, 1, rue Borsa El Guédida, Le Caire, à 11 h. a.m.

AVIS et CONVOCATIONS

TRAMWAYS D'ALEXANDRIE

(Egypte), Société Anonyme
Registre du Commerce
Bruxelles No. 8357
à BRUXELLES
rue Royale, No. 204

MM. les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le MERCREDI 1er MAI 1940, à quinze heures, au Siège Social, à Bruxelles, rue Royale, No. 204.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapports du Conseil d'Administration et du Collège des Commissaires sur l'Exercice 1939.
- 2° Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1939 et fixation des dividendes.
- 3° Décharge à donner aux Administrateurs et Commissaires.
- 4° Nomination de deux Administrateurs.
- 5° Nomination des Commissaires pour l'exercice 1940 et fixation de leurs émoluments.
- 6° Tirage au sort de 503 obligations.

MM. les Actionnaires qui désirent assister à cette Assemblée ou s'y faire représenter sont tenus de se conformer aux articles 26 et 28 des Statuts.

Les actions pourront être déposées :

A BRUXELLES, à la Banque de Bruxelles, 2, rue de la Régence et à ses agences ; à l'Agence du Comptoir National d'Escompte de Paris, 2, rue Montagne aux Herbes Potagères, jusqu'au 25 avril inclus.

A PARIS, au Comptoir National d'Escompte de Paris, 14, rue Bergère, jusqu'au 25 avril inclus.

A ALEXANDRIE et au CAIRE : dans un établissement financier, jusqu'au 15 avril inclus.

THE EGYPTIAN DELTA LAND AND INVESTMENT CY. LTD.

Ordinary General Meeting

to be held at 14, Sharia Sheikh Aboul Sebaa, Cairo, on Tuesday, 7th May, 1940, at 4 o'clock p.m.

Notice is hereby given that the Annual Ordinary General Meeting of the Company will be held at the Offices of the Company, 14, Sharia Sheikh Aboul Sebaa, Cairo, on Tuesday, 7th May 1940, at 4 o'clock p.m. precisely, for the purpose of

receiving the Directors' Report and Balance sheet for the year ended 31st. December 1939, fixing the Dividend, confirming the appointment of a new Director, electing Directors in the place of those retiring by rotation, appointing Auditors for the ensuing year and fixing their remuneration, and transacting the Ordinary General business of the Company.

Dated this 8th April 1940.

By order of the Board,
T. J. DALE.
General Manager.

Mead, Cairo.

N.B. — Shareholders who hold Warrants to bearer and whose names are not on the Share Registers of the Company, are reminded that if they wish to attend this General Meeting of the Company, they must first deposit their Bearer Warrants together with a statement in writing of their names and address at any of the leading Banks two clear days before the date of the Meeting viz, not later than the 4th May 1940. The Share Warrants remaining so deposited until after The General Meeting shall have been held. Each Depositor will Exchange for the Share Warrants deposited which must be produced by the Holders, attending the Meeting.

L'UNION FONCIERE D'EGYPTE

Avis aux Actionnaires

Messieurs les Actionnaires sont informés qu'un dividende de P.T. 9.— par action, voté par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 Mars 1940, est payable contre remise du coupon No. 12 à partir du 26 Mars 1940 sous déduction de l'impôt.

Au Caire, aux guichets du Siège Social, 8 Rue Cheikh Aboul Sebaa.

A Londres, aux guichets de la Banque Belge pour l'Etranger (Overseas) Ltd. 4, Bishopsgate E. C. 2.

Le Conseil d'Administration

NATIONAL BANK OF EGYPT

Avis

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la National Bank of Egypt, réunis le 20 mars 1940, au Siège Social au Caire, a approuvé les comptes de l'Exercice clos le 31 décembre 1939, et a décidé la distribution d'un dividende de quatorze pour cent, soit vingt-huit shillings par action. Une répartition de huit shillings, soit quatre pour cent, a déjà été

faite le 1er septembre 1939. Le solde de vingt shillings par action est payable, sous déduction de l'impôt sur le Revenu conformément à la loi No. 14 de 1939, à partir du 21 mars 1940, contre remise du coupon No. 67 : en Egypte, au of Egypt, au Caire, et à sa Succursale Social de la National Bank cursale d'Alexandrie, et à Londres, à l'agence de la National Bank of Egypt, 6 & 7, King William Street, E.C.4.

THE PORT SAID SALT ASSOCIATION, Ltd.

Avis aux Actionnaires

Messieurs les Actionnaires de THE PORT-SAID SALT ASSOCIATION LIMITED sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 29 MARS 1940, a décidé la répartition d'un dividende de 3-6d (trois shellings et six pence) net d'impôt, par action, pour l'exercice 1939, payable à partir du 1er Avril 1940, aux guichets du Crédit Lyonnais, à Alexandrie et à Londres, contre présentation du coupon No. 64 (soixante quatre).

PROCÈS en COURS

26 octobre 1940

Soc. Gén. des Sucrieries et de la Raffinerie d'Egypte. — Déb. du Trib. Comm. du Caire sur act, int. par M. Marco J. Harari tend. à faire dire que les parts de fond. de la dite Soc. doiv. participer aux 45 pour cent de toutes activités nouvelles créées par les fonds prélevés sur les bénéf. depuis le concordat jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.

CONSUMMATION LOCALE DE COTON ET GRAINES DE COTON

Du 1er Septembre 1939 au 10 Avril 1940, la consommation de coton à Alexandrie, s'est élevée à 131.435 cantars, et à l'intérieur à 254.628 cantars, soit un total de 386.063 cantars.

Celle de graines de coton a atteint 795.616 ardebs contre 708.610, laissant un stock de 1.153.292 ardebs contre 644.989.



PAR ORDRE

THE ALEXANDRIA INSURANCE CO.

Société Anonyme Egyptienne

R.G. Alex. No. 278

Fondateur : ÉMIN YÉHIA PACHA

SIÈGE SOCIAL :

EN SON IMMEUBLE BOULEVARD SAAD ZAGHLOUL
ALEXANDRIE

SUCCURSALE AU CAIRE :

23, RUE SOLIMAN PACHA

ASSURANCES

Incendie, Accident de travail
Automobiles, Vol, Transports, etc.

COMMISSION DE LA BOURSE DE MINET-EL-BASSAL

BULLETIN HEBDOMADAIRE

No. 2845

Alexandrie, Jeudi à Midi le 18 Avril 1940

	COTON												
	Arrivages	EXPORTATIONS										STOCK	
		Angleterre		Continent			Extrême-Orient, Indes, Chine et Japon		Etats-Unis		TOTAL		
		Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles		Cantars
Cette semaine...	99.000	10 666	78.129	12.624	92.659	1.557	11.549	400	2.826	25.217	185.163	2.553.159 \$	
Même sem. 1939	91.945	15.976	117.349	10.747	79.278	4.719	34.857	150	1.111	31.592	232.595	2.850.129 *	
» » 1938	88.571	3.915	28.747	9.339	68.720	1.105	8.173	—	—	14.359	105.640	2.879.156 †	
Dep. 1 ^{er} Sept. 1939	7.885.796	301.332	2.207.180	325.281	2.392.999	155.884	1.151.059	26.346	193.449	808.843	5.944.678	—	
Même époque 1938	7.004.375	260.329	1.910.268	374.339	2.755.396	119.741	885.090	16.219	119.328	770.631	5.680.082	—	
» » 1937	8.925.909	291.368	2.138.723	447.433	3.305.677	109.814	810.600	19.497	133.208	868.112	6.398.208	—	

Y compris stock § au 1^{er} Septembre 1939 Crs. 743.476 * au 1^{er} Sept. 1938 Crs. 1.525.836 † au 1^{er} Sept. 1937 Crs. 351.455.

Consommation à l'Intérieur du pays du 1^{er} Septembre 1939 au 10 Avril 1940 Cantars 245.628 (*).

Exportation par d'autres ports au 10 Avril 1940 cantars 153.

Expéditions échantillons (Douane) du 1^{er} Septembre 1939 au 17 Avril 1940 cantars 614 à déduire du stock.

	GRAINES DE COTON					TOURTEAUX		HUILE de GRAINES de COTON	
	Arrivages (1)	EXPORTATIONS				STOCK	Arrivages (4)	Export. (2)	Export.
		Angleterre	Continent	Divers	TOTAL (2)				
		Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs				
Cette semaine...	73.177	51.037	—	—	51.037	1.180.432 §	752	5.373	521
Même sem. 1939..	67.388	16.153	1	—	16.154	1.402.769 *	1.076	3.395	125
» » 1938..	58.095	33.299	—	—	33.399	1.268.422 †	1.900	4.189	—
Dep. 1 ^{er} Sept. 1939	3.148.275	1.345.016	76.760	795	1.392.571	—	34.606	122.903	11.655
Même époque 1938	2.914.887	1.482.847	54.223	16.793	1.553.863	—	55.705	108.541	7.012
» » 1937..	3.983.511	2.629.349	132.556	—	2.761.905	—	74.235	151.377	1.963

Y compris Stock § au 1^{er} Septembre 1939.-Ard. 220.341 * au 1^{er} Septembre 1938-Ard. 41.745 † au 1^{er} Sept. 1937. Ard. 46.816.

Consommation locale du 1^{er} Septembre 1939 au 10 Avril 1940 Ard. 795.616; qui pour cette saison a été déduite du stock (*).

Pour les Fèves, Orges, Blés, Lentilles, Maïs et Oignons. la consommation locale n'est connue respectivement que les 31 Mars et 30 Novembre.

	FEVES						ORGES		
	Arrivages		EXPORTATIONS			STOCK	Arrivages	Export.	
	Saidi	Béhéra	Angleterre	Continent	TOTAL				
	Ardebs	Ardeb	Ardebs	Ardebs	Ardebs				
Cette semaine	2.448	—	—	—	114	114	6.428	400	—
Même semaine 1939.....	1.469	—	—	—	78	78	6.854	40	—
A partir du 1 ^{er} Avril 1940.....	4.469	—	—	—	566	566	—	1.033	—
Même époque 1939.....	5.825	—	214	243	457	—	—	184	169
Stocks au 1 ^{er} Avril 1940	Ard. 2.525						Ard. 1.705		
Stocks au 1 ^{er} Avril 1939	Ard. 1.486						Ard. 1.905		

	BLÉS			LENTILLES		MAIS		OIGNONS	
	Arrivages			Arriv.	Export.	Arriv.	Export.	Arrivages	Export.
	Saidi	Béhéra	Export.						
	Ardebs	Ardebs	Ardebs						
Cette semaine	21.178	3.030	—	8.810	6.659	8.760	1.786	74.612	54.117
Même semaine 1939.....	9.000	2.370	—	113	—	788	—	91.923	108.111
A partir du 1 ^{er} Avril 1940.....	40.725	8.023	—	18.848	11.389	101.504	47.955	325.132	195.814
Même époque 1939.....	25.174	2.960	—	1.064	6	19.916	19	664.947	504.660

Stocks au 1^{er} Avril 1940 Ard. 14.667 Ard. 826 au 1^{er} Déc. 1939 Ard. — au 1^{er} Mars 1940 Crs. —

Stocks au 1^{er} Avril 1939 Ard. 16.255 Ard. 876 au 1^{er} Déc. 1938 Ard. — au 1^{er} Mars 1939 Crs. —

N.B. L'année pour les Blés et les Lentilles commence le 1^{er} Avril, pour les Maïs le 1^{er} Déc. pour les Oignons le 1^{er} Mars

Sources d'informations. (1) Manifestes journaliers des chemins de fer et du Bureau des contributions directes.

(2) Administration des Douanes.

(3) Département de la Statistique de l'Etat.